

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DES SOINS

Document de référence : *Référentiel métier de directeur des soins*

Fonctions (profil proposé)

Directeur des soins coordonnateur des écoles et instituts de Formation
du CHU de Limoges

Cotation de la part fonctions de la PFR :

4

Centre hospitalier (ou direction commune): **CHU de Limoges dans le cadre d'une direction commune avec les centres hospitaliers de Saint-Yrieix, de Saint-Junien et l'EHPAD de Rochechouart.**

Adresse : **CHU de Limoges, 2, avenue Martin Luther King - 87042 LIMOGES CEDEX**

Personne à contacter : **M. Jean-François LEFEBVRE, Directeur Général**
(Tél : 05.55.05.61.13)

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Le CHU dispose de 6 écoles et instituts : IFSI, IFAS, IFCS, IFA, EIBODE, EIADE. Le directeur des écoles coordonne leurs actions et s'assure de la bonne réalisation de leurs missions.

a) IFSI

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014, l'IFSI assure la formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier et au grade de licence sur une durée de 6 semestres soit 4200 heures en alternance entre des temps de formation théorique et des temps de formation clinique (2100 heures + 2100 heures). Le quota d'étudiants admis en première année est de 136.

b) IFAS

L'IFAS dispense la formation d'aide-soignant conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié. Il dispose d'un agrément délivré par la région Limousin pour :

- 100 élèves en parcours complet de formation sur une durée de 1435 heures soit 41 semaines en continu.
- 10 élèves en parcours partiels de formation.

La formation est dispensée sur 2 sites : Limoges (75 élèves) et le Dorat (25 élèves).

c) IFA

L'IFA assure chaque année deux sessions de formation conduisant diplôme d'Etat d'ambulancier, Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2006.

L'IFA est autorisé pour assurer la formation et délivrer les attestations d'auxiliaire ambulancier. La formation comporte 70 heures d'enseignements théoriques et pratiques. Trois sessions de 15 élèves sont organisées chaque

année. les élèves obtiennent l'attestation d'auxiliaire ambulancier ainsi qu'un AFGSU de niveau 2.

d) IFCS

Conformément au décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme cadre de santé, l'IFCS assure pour 30 étudiants (filiales infirmière - médico-technique - rééducation) la formation conduisant au Diplôme Cadre de Santé sur une durée de 42 semaines en continu.

e) EIADE

Conformément à l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, la mission principale de l'école est de former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation, des urgences intra et extrahospitalières et la prise en charge de la douleur, promouvoir la recherche et favoriser la documentation en soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie et de la réanimation. L'autorisation de l'école est pour 15 étudiants par promotion. Les études sont d'une durée de 24 mois.

f) EIBODE

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire, l'Ecole d'Infirmiers de bloc opératoire du CHU de Limoges assure pour 10 élèves, la formation conduisant au Diplôme d'Infirmiers de bloc opératoire de 18 mois, de façon discontinue.

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

☛ Liaisons hiérarchiques

Directeur Général

Directeur des relations humaines

Directeur-adjoint des Relations Humaines

☛ Liaisons fonctionnelles

- Directions fonctionnelles
- Organismes de tutelle (ARS, DRJSCS)
- Réseaux régionaux
- Conseil Régional
- Université : doyen de la faculté de médecine et enseignants universitaires
- Directeurs d'écoles de formation de la région
- Directeurs des structures de soins

Missions principales :

Le directeur des soins, directeur d'institut de formation, exerce les responsabilités et missions définies par la réglementation relative au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et à l'agrément des directeurs de ces instituts. Sous l'autorité du directeur d'établissement, il est responsable :

1. De la conception du projet des écoles
2. De l'organisation de la formation initiale et continue dispensée au sein des écoles ; il propose et coordonne la politique de formation en lien avec l'ARS et les universités
3. De l'organisation de l'enseignement théorique et pratique
4. De l'animation et de l'encadrement des responsables des écoles
5. Du contrôle des études et de la mise en œuvre des droits des étudiants
6. Du fonctionnement général des écoles
7. De la recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe

enseignante des écoles.

Sous l'autorité du directeur-adjoint des relations humaines, il participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines des instituts de formation.

Les activités principales du directeur des soins, directeur des écoles sont les suivantes :

1. Management, encadrement des équipes des écoles du CHU

Gestion des ressources humaines et matérielles

Recensement des besoins-gestion prévisionnelle des compétences et des carrières

Evaluation des personnels

Suivi budgétaire

Animation de réunions fonctionnelles pédagogiques

2. Ingénierie de formation

Formalisation, réalisation et évaluation du dispositif de formation

Etude et analyse du contexte de l'action de formation

Définition des axes de développement des instituts et écoles

3. Ingénierie pédagogique

Pilotage de l'élaboration et du contrôle de la mise en œuvre des projets pédagogiques

Coordination de l'activité pédagogique

Organisation du déroulement de l'enseignement théorique et clinique, de l'alternance des périodes de formation théorique et de stage en lien avec les établissements d'accueil partenaires.

Contrôle du contenu des études et du dispositif d'évaluation de la formation

Supervision de l'organisation des concours d'admission et des diplômes d'état

Organisation des conseils pédagogiques ou techniques et d'éventuels conseils de discipline

4. Vie étudiante

Information des publics concernés sur les métiers, les formations et les modalités d'accès à celles-ci.

Accueil et information des étudiants et mise à disposition de ressources pédagogiques et de recherche.

5. Gestion :

Contrôle de la gestion des activités de formation et de l'utilisation des ressources.

Elaboration des rapports d'activité des instituts et écoles.

Participation au recrutement des formateurs permanents et des intervenants extérieurs, en lien avec la DRH.

Organisation et mise en œuvre des épreuves de sélection ainsi que des jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation.

Gestion fonctionnelle des personnels affectés à la structure de formation et placés sous sa responsabilité.

Gestion des justificatifs nécessaires des agents ou intervenants des écoles, ainsi que des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants.

Participation à la gestion financière de la structure

Répartition équilibrée des ressources.

Recherche dynamique de financements complémentaires

Veille au respect des règles de sécurité et à l'entretien des locaux et du matériel.

6. Communication - représentation dans les instances et réunions :

Mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe

Supervision de la commission d'attribution des crédits

Participation aux réunions institutionnelles (CSIRMT, Plénières cadres)
Participation aux réunions avec les partenaires extérieurs Conseil Régional, ARS, Université, CEFIEC régional-national, Commission des IFCS)
Participation aux groupes de travail institutionnels, régionaux et dans le cadre du GHT.

Les projets à mettre en œuvre :

- Conforter l'attractivité des écoles et instituts du CHU et renforcer les liens entre les écoles et le CHU (terrains de stage, présentation des débouchés aux étudiants).
- Participer activement à la création du campus sanitaire à Vanteaux : ce projet consiste à regrouper sur un même site l'ensemble des formations publiques paramédicales et de réadaptation de Limoges rattachées au CHU et à l'Université (ILFOMER).
- Développer la simulation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.
- Favoriser le rapprochement entre écoles et instituts au sein du GHT en développant des partenariats.
- Développer la démarche qualité au sein des instituts.

Profil souhaité du candidat

Formations - Qualifications (Savoir) :

Certification directeur des soins EHESP dont diplôme de l'Enseignement supérieur (Master - Doctorat) souhaité

Connaissances particulières (Savoir-faire) :

Évaluer l'adéquation des formations avec les évolutions des politiques de santé et en intégrer les aspects principaux
Animer, mobiliser les équipes
Définir une politique et des choix stratégiques en formation
Définir les axes de développement du réseau de partenaires dans le domaine de la formation
Développer une politique d'évaluation de la qualité du dispositif de formation
Maîtrise de la gestion budgétaire

Expériences professionnelles (Savoir-faire) :

Expérience de formateur en Institut de Formation Paramédicale

Qualités professionnelles (Savoir-être) :

Loyauté
Disponibilité
Adaptabilité
Autonomie
Dynamisme
Créativité et force de travail.